

2. Direction à adopter pour l'ouverture d'un boulevard de jonction entre Roubaix et Tourcoing ;

3. Demande de remplacement du pont tournant, sur le canal projeté, dans la traversée de la route départementale n° 14 ;

4. Demande d'exhaussement du bief du bassin actuel du canal et construction d'un pont ;

5. Rapport de la commission des rues sur diverses demandes de classement des rues particulières ;

6. Emploi d'anciens grés provenant de la reconstruction de la chaussée du chemin n° 9, dans la traversée de Roubaix, savoir :

Ceux d'échantillon et propres à une construction neuve, dans la rue de l'Hommelet ;

Et ceux rebutés dans l'agglomération du hameau du Pile et dans le chemin des Trois-Ponts ;

7. Etablissement de trottoirs pour piétons le long des chemins pavés hors ville ;

8. Projet de redressement, par expropriation, de portions d'alignement dans la rue des Sept-Ponts, place du Trichon et chemin du Pile ;

9. Rapport de la commission des logements insalubres sur les travaux exécutés pendant l'année 1866 ;

10. Approbation de soumissions pour construction d'aqueducs dans les rues de l'Époule et du Moulin ;

11. Réception de l'aqueduc de la rue Pellart prolongée et rapport de la commission spéciale au sujet de la signification des habitants ;

12. Paiement du zinc employé à la couverture des baraques de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Le bureau de bienfaisance de Roubaix voulant reconnaître les services extraordinaires rendus pendant l'épidémie cholérique de cette année, par les employés de son administration, vient d'offrir à M. Pierre Desrousseaux, chef du personnel, une médaille d'or, grand module, portant l'inscription suivante :

A M. PIERRE DESROUSSEAU,  
Le Bureau de bienfaisance de Roubaix ;  
Témoignage de satisfaction  
et de reconnaissance.

**CHOLÉRA DE 1866.**

Le zèle dont M. Desrousseaux a fait preuve dans les temps que nous venons de traverser est digne d'éloges et son courage a été à la hauteur des circonstances.

Aussi nous ne pouvons que féliciter l'administration charitable de Roubaix d'avoir reconnu, d'une manière si digne et si large tout à la fois, les éminents services que lui a rendus ce compatriote dévoué dans les jours pénibles qui viennent de nous éprouver.

Les autres employés ont reçu une récompense pécuniaire en raison de leur position et de leurs services.

Deux jeunes gens de notre ville, MM. Victor Crombé et Théodore Wibaux, appartenant à d'honorables familles, viennent de quitter la France pour s'enrôler dans la légion pontificale.

Voici le tarif du service municipal des voitures de place, à dater du 1<sup>er</sup> décembre.

**HEURES DU SERVICE :**

En hiver, à partir du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril, de huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

En été, à partir du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre, de sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

**PRIX DES VIGILANTES.**

Pour une journée.

En ville et dans les communes de Tourcoing, Watrelos, Lys, Lannoy, Hem, Croix et Mouveaux.

Pour une vigilante à 1 cheval 12 francs,  
une — à 2 chevaux 15

**A l'heure.**

Pour une vigilante à un cheval 1,75  
les heures suivantes 1,25  
Pour une vigilante à 2 chevaux 2,  
les heures suivantes 1,50

**A la course.**

Dans l'intérieur de la ville :

Une vigilante à 1 cheval 1,25  
Une — à 2 chevaux 1,50

Pour Mouveaux, Tourcoing, Croix, Lannoy, Watrelos, 3 fr.

Pour Lys, Wasquehal, Hem, 3 fr. 50.

Pour ces localités, MM. les voyageurs ont le droit de rester une demi-heure. La demi-heure passée ils paieront à l'heure.

**PRIX DES PLACES POUR LES OMNIBUS.**

30 centimes par personne — 20 centimes par colis.

NOTA.—La vigilante de la station se paie à la course.

Siège de l'administration : au *Bœuf-d'Or*, place de la mairie.

Directeur : M. BAEST-HONORÉ.

Voici le programme d'une soirée qui sera offerte, demain dimanche, par la musique municipale de Watrelos à ses membres honoraires :

**PREMIÈRE PARTIE.**

1. Ouverture, *Les Sabots de la Marquise*, exécutée par l'Harmonie. — Boulanger.

2. Solo de Cor exécuté par M. L. F. — Wattier.

3. Romance, *Les Adieux du Martyr*. — Arnaud.

4. Duo comique, *Les deux Invalides*, chanté par MM. Vandecastelaere et Briet. —

5. *Les ressources de Jonathas*, Comédie-vaudeville représentée par des amateurs de la société.

(Entr'acte de 10 minutes.)

**DEUXIÈME PARTIE.**

1. Fantaisie sur les *Dragons de Villars*, Harmonie arr. par — Heinnevetter.

2. Romance, *Elle est au Ciel* ! chantée par M. Jules Bonte.

3. Chansonnette, *Eh! heu! eh! dia!* chantée par M. Briet. — Henrion.

4. Air varié pour clarinette, exécuté par M. Hennebois. — Klosé.

5. Duo, *Les deux compères*, chanté par MM. Vandecastelaere et Briet. — Pilate.

6. *Ah! il a des bottes Bastien!* vaudeville, représenté par des amateurs de la société.

7. Polka; Harmonie. — X.

Le piano sera tenu par M. Jules Bonte.

« On nous écrit de Tourcoing :  
Un épouvantable événement vient d'impressionner les habitants de notre ville. Le feu s'est déclaré dans une maison occupée par des ouvriers, au hameau du Brun-Pain. Malgré les efforts des voisins, dont l'un est gravement blessé, il fut impossible d'éteindre l'incendie.  
Un grand malheur a été la conséquence de ce sinistre. Quatre petites filles dont l'aînée était âgée de neuf ans et la plus jeune de quinze mois, ont été brûlées vives sans qu'il fut possible de leur porter secours.  
Leurs cadavres ont été retrouvés sous les décombres. »

**COURS PUBLIC DE CHIMIE.**

Lundi 3 décembre à 8 heures du soir.

Des corps gras (suite).

1<sup>o</sup> Action remarquable de l'acide hypoazotique sur les huiles. Moyens de reconnaître 1<sup>o</sup> à l'aide de l'acide hypoazotique, 2<sup>o</sup> à l'aide des sels de mercure, la falsification de l'huile d'olive par l'huile de faine et l'huile de pavot, dite huile blanche;

2<sup>o</sup> Des savons : savons solubles, savons insolubles, emplâtres. Subdivision des savons solubles en savons durs et savons mous. Subdivision des savons durs en savons à l'huile d'olive, façon de Marseille et savons unicolores. Savon de Marseille : sa préparation; précautions que doivent prendre les ouvriers. Savon marbré ou marbré. Savons unicolores : leur préparation : 1<sup>o</sup> par le procédé de la grande chaudière; 2<sup>o</sup> par le procédé d'empilage ou procédé de la petite chaudière. Avantages que présentent les savons d'Elbeuf et de Rouen sur les savons de Marseille. Que doit-on penser des savons fabriqués avec l'huile de coco ?

3<sup>o</sup> Méthode de saler le beurre pour qu'il puisse se conserver frais plusieurs années.

**COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.**

Mercredi 5 décembre, à 8 heures du soir.

1<sup>o</sup> Conditions générales de l'équilibre des liquides. Principe général d'hydrostatique. Presse hydraulique;

2<sup>o</sup> Equilibre des liquides soumis à l'action de la pesanteur. Equilibre des liquides pesants. Pression sur le fond d'un vase. Appareil de Haldat.

3<sup>o</sup> Expérience sur la poussée ou pression verticale de bas en haut.

**COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL.**

Judi 6 décembre, à 8 heures du soir.

Passif de la communauté (fin). — Administration de la communauté. — Quid de l'administration du commerce de la femme, et des actions qui y sont relatives ? — Dissolution de la communauté.

**SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.**

A partir de lundi prochain 3 décembre, le prix du pain sera porté à soixante-cinq centimes pour les sociétaires.

C'est avec regret que l'administration se voit forcée de prendre cette mesure, mais elle fait remarquer que ce prix est encore de quatre centimes au dessous du prix de la taxe.

Les sociétaires sont priés de rapporter tous leurs jetons au siège de la société pour le dimanche vingt-trois décembre au plus tard.

A partir de ce jour, les jetons seront annulés, c'est-à-dire qu'ils ne prendront point part à la répartition des bénéfices de l'année courante.

Le dimanche 30 décembre à onze heures précises, dans la salle des cours de physique (entrée par la petite porte contre la grille de l'Hôtel-des-Pompier),

Il y aura une assemblée générale ayant pour objet :

1<sup>o</sup> D'entendre le rapport de l'administration sur les opérations de l'année 1866 ;

2<sup>o</sup> D'apprécier l'inventaire, et, s'il y a lieu, comme on l'espère, la répartition des bénéfices ;

3<sup>o</sup> De réélire l'ancienne administration, ou d'en nommer une nouvelle.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX,

**THÉÂTRE**

Notre chronique théâtrale ne sera pas longue aujourd'hui ; — nous avons déjà parlé des pièces qui ont été jouées dimanche, et l'analyse des *Aventures de*

*Mandrin* ne devant pas offrir un intérêt bien palpitant, nous arrivons de suite à la soirée de jeudi.

La charmante comédie des deux Jeannes — celle qui pleure et celle qui rit — est interprétée à ravir par Mlle Levasseur. Cette artiste a déjà conquis la faveur du public.

Parmi ses partenaires, nous devons des éloges à Mmes Fromont, de Bloye et à M. Bouilloud. Ils ont été rappelés avec Mlle Levasseur.

Nous n'avons pas vu les autres pièces, un *Cheveu Blanc* et le *Moulin à Paroles*; mais on nous dit qu'elles ont été convenablement rendues.

On n'a peut-être pas oublié le nom de M. Lorans, ce transfuge de première heure. Son exemple vient d'être imité par M. Fiétez qui, engagé comme 3<sup>e</sup> rôle, a quitté furtivement la ville en emportant, — cela va sans dire — les avances qu'il avait reçues.

Décidément, les comédiens s'en vont... JUNIOR.

On annonce pour dimanche un drame qui offrira un véritable intérêt : *Il y a seize ans ou les incendiaires de 1830*; et pour lundi la cinquième représentation de *Nos bons Villageois*.

Nous aurons le plaisir d'applaudir dans ces deux pièces Mlle Levasseur, dont le succès n'a fait qu'augmenter depuis le premier début.

**THÉÂTRE DE ROUBAIX**

Dimanche 2 décembre à 6 heures

IL Y A SEIZE ANS, drame en sept tableaux.

LUCIE DIDIER, drame en trois actes.

Lundi 3 décembre à 6 heures 3/4.

LA DENT DE SAGESSE, vaudeville en un acte.

NOS BONS VILLAGEOIS, comédie nouvelle en cinq actes.

DISTRIBUTION :

Le baron, MM. Steiner; Morisson, bourgeois; Robert; Henri Morisson, son fils; Nitsch; Floupin, pharmacien; Bouilloud; Grincheu, maraicher; Monnier; Tétillard; épicière; Loffet; Grandenil; Fleuret; Pipart garde-champêtre, Lemaître; Cailloux; Deyla; Buisson; Jules; Courtcuuisse, Bonnet; Jean, Charles; Boutillé, Louis.

Pauline, Mmes Levasseur; Geneviève, Fromont; La Mariotte, Servier; La mère Buisson, De Bloye; Chouchou, Bolnay; Maguelon, Louise; Yveline, Betzy.

**Tribunaux**

Le gérant, le secrétaire de la rédaction et l'imprimeur du *Mémorial diplomatique* ont comparu hier devant le Tribunal correctionnel de Paris, sous prévention d'insultes au roi de Prusse. Ils ont été condamnés, les deux premiers à un mois de prison et 100 fr. d'amende, et Dubuisson, l'imprimeur, à 100 fr. d'amende.

Les débats de l'affaire Lamirande s'ouvriront lundi prochain devant la cour d'assises de Poitiers.

Ceux du procès Martin Réau, accusé de quatre empoisonnements, ouvriront le 6, devant la cour d'assises des Deux-Sèvres, à Niort.

Dans son audience du 22 novembre, la Cour d'assises de la Flandre orientale, siégeant à Bruges, a condamné à mort le nommé Pierre Verstraete, âgé de 27 ans, reconnu coupable d'un vol commis il y a trois ans avec tentative d'assassinat sur la personne d'une jeune fille, Marie Dewilse. Il avait eu deux complices et l'un d'eux, Louis de Cock, sur le point de mourir, a révélé tous ces faits à sa femme qui les a dénoncés ensuite au parquet de Furnes.

Verstraete, en ce moment, subissait la peine de l'emprisonnement comme incendiaire. Il a confirmé par ses aveux la dénonciation de son complice déceédé, mais en cherchant à atténuer sa part dans le que l'autorité judiciaire venait de découvrir après trois années de vaines investigations. Mais ses aveux tardifs ne lui ont pas fait éviter sa condamnation à la pleine capitale.

**FAITS DIVERS**

On connaît les détails du duel qui a eu lieu à la porte Maillot entre M. Seguin et M. Lecat, sous-lieutenant de zouaves, et dans lequel M. Seguin a été tué. — M. Chevreau, l'un des personnes signalées comme ayant servi de témoins dans cette rencontre, appartenant à l'ordre civil, il a été procédé à une, information devant la justice ordinaire. L'instruction a établi que si M. Chevreau avait assisté au duel, il n'y avait pas eu, de sa part, des faits de participation active dans le sens, de la jurisprudence qui autorise la poursuite contre les témoins; qu'il n'avait ni procuré les armes, ni réglé les conditions du combat et qu'il avait fait au contraire tous ses efforts pour empêcher le duel. En conséquence une ordonnance de non-lieu vient d'être rendue en ce qui le concerne. Sa mise hors de prévention ne maintenant plus dans la poursuite que des inculpés appartenant à la juridiction militaire, la justice ordinaire se trouve dessaisie.

Par suite de cette ordonnance, les pièces doivent être immédiatement transmises à M. le maréchal commandant la division, conformément à l'article 99 du Code de justice militaire. Mais on sait, comme nous l'avons dit dans une affaire précédente, celle des deux voltigeurs Ciosi et Agostini, que par suite d'une déference administrative, aucun militaire appartenant à la Garde Impériale, ne doit être traduit en justice criminelle sans que M. le maréchal Regnaud-Saint-Jean-d'Angély, commandant supérieur de tous les corps de troupes de la Garde Impériale, ait pris connaissance des rapports, actes et procès-verbaux qui ont trait à l'inculpation portée contre un militaire faisant partie de la garde. Le dossier concernant le lieutenant Lecat, a donc dû suivre la marche ordinaire, et, au moment où nous écrivons, le maréchal Canrobert, commandant la 1<sup>re</sup> division, n'a pas été mis à même de donner à la justice militaire l'ordre d'informer le lieutenant Lecat.

La procédure qui a été suivie jusqu'à présent par les magistrats ordinaires ne peut, comme tous les actes et procès-verbaux relatifs à la constatation du crime, être admise dans l'information militaire qu'à titre de renseignements qui sont toujours pris en très grande considération, tant par le rapporteur chargé par le commissaire impérial de l'information, que par les membres du conseil de guerre au moment des débats.

La *Gazette des Tribunaux*, à qui nous empruntons ces renseignements, termine ainsi :

« Si nous ne pouvons dire en ce moment que la justice militaire a commencé sa propre information, nous pouvons assurer qu'elle ne tardera pas à recevoir l'ordre d'informer du maréchal commandant la division territoriale. »

— Les détectives de Liverpool ont saisi, dans une caisse venue d'Amérique, un uniforme fénien. La tunique est en drap vert, avec broderie d'or au collet et boutons à la harpe. La coiffure est en soie verte et est ornée aussi d'une harpe d'or sur le devant.

— Un ouvrage remarquable, destiné à l'Exposition universelle de 1867, vient d'être terminé par les soins du Gouvernement américain. C'est un grand portefeuille mesurant 48 pouces sur 35, et contenant une collection complète des cartes hydrographiques des côtes des Etats-Unis.

— On nous écrit de Londres, le 25 : « S. A. la Reine a signé le royal warrant autorisant la distribution de la fameuse razzia du trésor de Benda qui a donné lieu à de si longues contestations de justice. Le warrant sera publié dans tous les journaux, et immédiatement après la distribution commencera dans les trois royaumes et dans les Indes. Il s'agit 600,000 livres sterling (15 millions de francs). Les frais judiciaires ont coûté 58,000 livres sterling, mais ils sont à peu près convertis par le produit des intérêts. Malheureusement de pauvres soldats et de pauvres sous-officiers sont morts pendant le cours des débats et n'ont pu recevoir la part qui leur revenait pour prix des fatigues qu'ils avaient supportées et les dangers qu'ils avaient courus. Ce sont leurs héritiers qui en profiteront. »

— Ce n'est pas assez de ceux qui meurent; on veut enterrer les immortels ! Le jour même où la *Liberté* rendait les derniers devoirs à M. le docteur Troussseau, l'auteur de la *Muelle*, en sortant chez lui, rencontre, à sa porte, un monsieur grave et bien mis qui le demandait à son concierge.

— Monsieur Auber, c'est moi, dit-il de son sourire le plus modeste.

— Vous monsieur ! répondit le visiteur. J'en suis vraiment désolé : Je suis le docteur X...; on venait de m'apprendre votre mort, et j'accourais offrir mes services pour vous embaumer.

— A ! monsieur, s'écria Auber, je n'ai jamais tant regretté d'être encore de ce monde.

— Ce dialogue clérical-libéral se poursuit à Bruxelles.

Le libéral dit au clérical: « Vous êtes un Tartufe ! »

Le clérical répond : « Vous êtes un Robert-Macaire ! »

Le libéral. — Moi pourquoi ?

Le clérical. — Vous avez interdit les processions.

Le libéral. — A cause du choléra. La Faculté a dit que les grandes agglomérations d'hommes attireraient le choléra, — savez-vous !

Le clérical. — Cela ne vous a pas empêché d'agglomérer à Bruxelles onze cents riflemen et cent mille badauds à leur suite.

(Silence du libéral.)

— M. Béchamp, professeur, à la Faculté de Montpellier, nous apprend, dans un *Eloge de Chaptal*, prononcé à la séance de rentrée, comment fut découverte la belle couleur bleue des vases de Sévres.

Chaptal, alors ministre, manda Thénard dans son cabinet :

— Le bleu d'outre-mer nous manque, dit-il au chimiste : c'est d'ailleurs un produit très-rare et très-cher, et Sévres a besoin d'un bleu qui résiste au grand feu. Voici quinze cents francs; va me découvrir un bleu qui remplisse les conditions que j'indique.

— Mais, dit Thénard, je...

— Je... je n'ai pas de temps à perdre, répond Chaptal d'un ton bourru. Va-t'en, et apporte-moi mon bleu au plus vite.

C'était sous l'Empire, et les ministres parlaient volontiers à la façon du maître. Thénard sort du cabinet de Chaptal, se rend à son laboratoire, et fait chauffer du phosphate de cobalt avec de l'alumine.

Un instant après Chaptal était obéi; le bleu de Sévres était trouvé.

Le marché était assez ferme au début. La rente a fait 69.67 1/2; l'Italien 56.25, le Mobilier 605, le Lyon 900, le Lombard 408.75. Mais bientôt des offres nombreuses, qui se sont continuées jusqu'en clôture, ont amené une dépréciation notable, et la plupart des valeurs fléchissent avec une baisse marquée sur les cours d'hiver. La rente reste à 69.65, après 69.60, l'Italien à 55.85, après 55.65, le Mobilier à 597.50, après 595, et l'Espagnol à 322.50, après 318.75.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 88 1/4 à 3/8. Les chemins sont en baisse. L'Orléans reste à 876.25, le Nord à 1180, le Lyon à 895 après 890, le Midi à 581.25, l'Autrichien à 405, le Lombard à 396.25, le Saragosse à 141.25 et le Nord d'Espagne à 125. Le Mexicain s'est tenu de 22 1/2 à 24 1/2 pour rester à 23. Les transatlantiques sont à 498.75 et l'immobilière à 403.75.

Cours moyen du comptant 3 0/0 69.53 1/4. — à 1/2 98.10.

Banque de France 3620.

Crédit foncier 1375.

Paris, 30 novemb. br.

Les mauvaises dispositions du public financier se continuaient au début de la Bourse d'aujourd'hui. Le marché s'est raffermi après la réponse des primes. Les affaires ont été assez animées. Les consolidés anglais sont venus sans changement à 82 1/4 à 3/8. La fin de la bourse a été moins bonne que le milieu mais moins faible que le commencement. La rente a monté de 69.50 à 69.65 pour ester à 69.60. L'Italien a varié de 55.60 à 55.80; il finit à 55.70. Le Mexicain est à 23 et le Turc à 33.20. Le Mobilier est à 593.75 après 602.50 et l'Espagnol 320 après 325. Les chemins sont à eu près dans les cours d'hier. Les Transatlantiques restent à 498.75 et l'immobilière à 404.25. Le comptoir d'Escompte est à 882.50.

Cours moyen du comptant 3 0/0 69.67 1/2 à 2 97.75.

Banque de France 3620 fr.

Crédit foncier 1377.50.

**COURS DE LA BOURSE**

Du 1<sup>er</sup> décembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0..... 69 75	— 3 0/0... 69 65
2 0/0..... 98 00	— 4 1/2 0/0 97 50

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 30 novembre.

Le marché était assez ferme au début. La rente a fait 69.67 1/2; l'Italien 56.25, le Mobilier 605, le Lyon 900, le Lombard 408.75. Mais bientôt des offres nombreuses, qui se sont continuées jusqu'en clôture, ont amené une dépréciation notable, et la plupart des valeurs fléchissent avec une baisse marquée sur les cours d'hiver. La rente reste à 69.65, après 69.60, l'Italien à 55.85, après 55.65, le Mobilier à 597.50, après 595, et l'Espagnol à 322.50, après 318.75.

Les consolidés anglais sont venus en hausse de 1/8 à 88 1/4 à 3/8. Les chemins sont en baisse. L'Orléans reste à 876.25, le Nord à 1180, le Lyon à 895 après 890, le Midi à 581.25, l'Autrichien à 405, le Lombard à 396.25, le Saragosse à 141.25 et le Nord d'Espagne à 125. Le Mexicain s'est tenu de 22 1/2 à 24 1/2 pour rester à 23. Les transatlantiques sont à 498.75 et l'immobilière à 403.75.

Cours moyen du comptant 3 0/0 69.53 1/4. — à 1/2 98.10.

Banque de France 3620.

Crédit foncier 1375.

Paris, 30 novemb. br.

Les mauvaises dispositions du public financier se continuaient au début de la Bourse d'aujourd'hui. Le marché s'est raffermi après la réponse des primes. Les affaires ont été assez animées. Les consolidés anglais sont venus sans changement à 82 1/4 à 3/8. La fin de la bourse a été moins bonne que le milieu mais moins faible que le commencement. La rente a monté de 69.50 à 69.65 pour ester à 69.60. L'Italien a varié de 55.60 à 55.80; il finit à 55.70. Le Mexicain est à 23 et le Turc à 33.20. Le Mobilier est à 593.75 après 602.50 et l'Espagnol 320 après 325. Les chemins sont à eu près dans les cours d'hier. Les Transatlantiques restent à 498.75 et l'immobilière à 404.25. Le comptoir d'Escompte est à 882.50.

Cours moyen du comptant 3 0/0 69.67 1/2 à 2 97.75.

Banque de France 3620 fr.

Crédit foncier 1377.50.

**COURS DE LA BOURSE**

Du 1<sup>er</sup> décembre 1866.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0..... 69 75	— 3 0/0... 69 65
2 0/0..... 98 00	— 4 1/2 0/0 97 50

**ANNONCES**

(Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance).

**Publications légales**

M. Louis Lauwick, employé de commerce, demeurant à Roubaix;

Et M. Arnold d'Arcy, employé de commerce, demeurant audit Roubaix;

Ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet la fabrication et la vente des tissus dits de Roubaix, notamment des étoffes pour robes, et de tous les articles qui se rattachent à cette fabrication et à ce commerce;

Le siège de la société est fixé à Roubaix; Sa durée sera de dix ans qui commenceront le premier décembre mil huit cent soixante-six, pour finir à pareil jour de l'année mil huit cent soixante-seize;

La raison sociale est LAUWICK ET D'ARCY;

Les deux associés indistinctement gèreront et administreront pour la société et en tiendront les écritures;

Chacun d'eux fera usage de la signature sociale;

Mais elle n'obligera la société que lorsqu'elle sera donnée pour des affaires qui la concerneront et qui seront inscrites sur ses registres;

En conséquence tous billets, lettres de change et autres engagements exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits;

Néanmoins les emprunts s'il en était fait pour le compte de la société, ne pourraient avoir lieu verbalement qu'avec le concours et la signature des deux associés.

Etude de M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix

**Ville de Roubaix**

Rue du Haut-Fontenoy.

**DEUX MAISONS**

n° 408 et 110

**A VENDRE**

pour en jouir de suite

L'an 1866, le lundi 10 décembre, deux heures de relevée, M<sup>e</sup> DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude, à l'adjudication du bien ci-dessus désigné.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>e</sup> DUCHANGE notaire à Roubaix.

7 D. 6523

Etude de M<sup>e</sup> PIAT, notaire à Lille, rue Ste-Catherine, 82

Lundi 10 décembre à une heure, M<sup>e</sup> PIAT vendra à Roncq, contre le *Blanc-Four*, route de Lille à Menin, dans le bois Chombart.

**40 CHÊNES**

d'une hauteur et d'une grosseur rares, et 3 ORMES

50. 6512

24808